France TIERS LIEUX

Tiers-lieux
Quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Vous trouverez ici un guide à destination des gestionnaires de tiers-lieux sous forme de check-list.
Cette check-list évolutive, non exhaustive, d'éléments à contrôler et d'actions à réaliser permet aux tiers-lieux d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions possibles. Ces informations pratiques synthétisent l'ensemble de la démarche à respecter mais ne se substituent pas aux prescriptions gouvernementales.
Il appartient à chaque responsable de lieu d'adapter la mise en œuvre de ces mesures en fonction de la spécificité du lieu qu'il anime et des évolutions de la réglementation et des prescriptions gouvernementales, précisées par le Protocole National de déconfinement publié par le Ministère du Travail

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Liberté
Égalité
Fraternité

Guide relu par la Cellule de Continuité Économique du Ministère de l'Économie et des Finances

Version datée du 8 mai 2020

I. PRÉPARER votre organisation au nouvel accueil du public

Traiter toutes les mesures collectives en priorité

- Le télétravail doit rester la règle pour les postes le permettant
- Prévoir le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies (salariés et usagers) et le séquencement de leurs activités pour respecter le seuil permanent de 4 m^2 par personne

Organiser la disposition de vos locaux et les flux de circulation afin de permettre le respect des gestes barrières

- La capacité d'accueil doit permettre une surface de 4m^2 par personne sans contact (en prenant en compte comme base la surface résiduelle)
- Limiter la capacité d'accueil des salles de réunion, voire les réaffecter à d'autres usages
- Retirer ou condamner l'accès au matériel en libre service (crayons, post-it, revues partagées, copieur…)
- Limiter autant que possible l'accès aux rangements collectifs
- Laisser un maximum de portes ouvertes afin d'éviter le contact avec les poignées de porte
- Faciliter le respect de la distanciation en espace collectif via une signalétique et des informations adaptées

Étaler les horaires du tiers-lieu pour éviter la promiscuité dans les transports et la saturation du lieu

Limiter les pics d'affluence en privilégiant le travail sur rendez-vous et l'information du public en amont sur les horaires à privilégier

Prévoir des points de collecte des déchets des usagers. Ces points de collectes doivent être fermés.

Instaurer un planning de nettoyage régulier.

Afficher un rappel des gestes barrières à respecter à l'extérieur, à l'entrée et dans les parties communes (toilettes, cuisine, …).

Désigner une personne "responsable Covid" parmi l'équipe gestionnaire du lieu afin de permettre aux usager de l'identifier pour poser leurs questions.

Envoyer un mail à l'usager avant son retour dans le tiers-lieu avec les mesures prises et les règles à respecter

Pour connaître les recommandations officielles en matière d'accueil du public, nous vous renvoyons vers le ***Protocole national de déconfinement du Ministère du Travail***

2. RAPPELER tous les gestes conformes à la sécurité collective

Respecter les gestes barrières

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir qui sera jeté immédiatement dans une poubelle fermée
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Respectez la distanciation physique de 1 mètre minimum

Se laver régulièrement les mains

Porter des gants est faussement rassurant et le risque de contamination est identique, parfois supérieur. Privilégier le lavage des mains

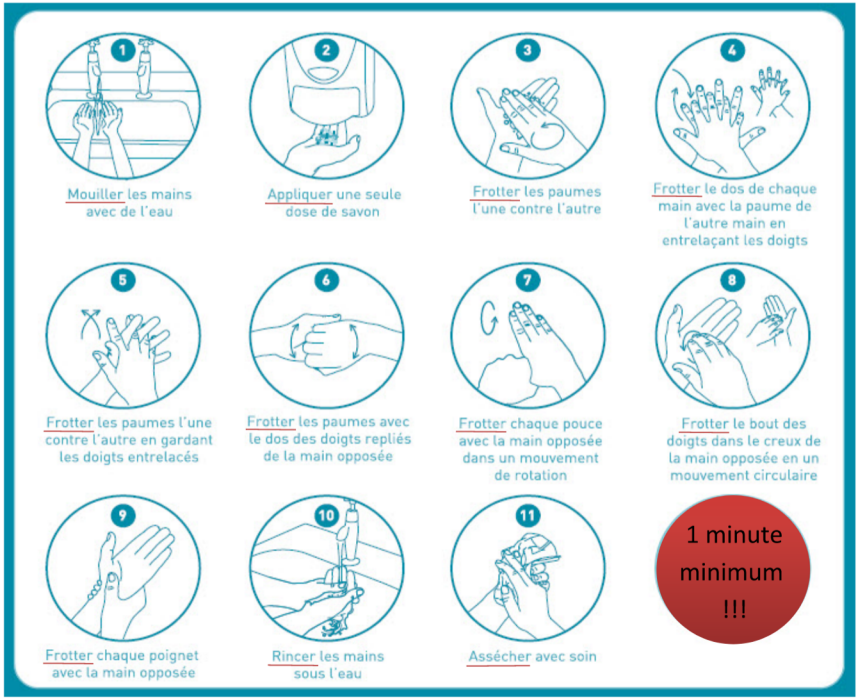

Les modalités de nettoyage et désinfection, d'aération et les mesures barrières doivent être en cohérence avec le protocole national de déconfinement.

Nettoyer et désinfecter les surfaces et outils régulièrement

- les poignées de portes (intérieures et extérieures) et de fenêtres,
- les tables,
- les dossiers de chaises (avec un désinfectant en pulvérisateur pour pouvoir traiter les surfaces en tissus),
- les feutres à tableau blanc,
- les télécommandes et câbles HDMI,
- les claviers de serrures électroniques, des machines à café et des fontaines à eau, les interrupteurs,
- et de manière générale tout équipement manipulé par les usagers.

Aérer quotidiennement les locaux au moins 20 minutes.

Assurer un point d'information régulier des usagers concernant les évolutions des procédures liées au Covid au sein du lieu.

Ce temps peut être l'opportunité d'identifier de nouvelles problématiques grâce aux retours des utilisateurs et ainsi adapter au mieux les pratiques.

3. VÉRIFIER le caractère opérationnel de toutes les dispositions

Assurer l'approvisionnement en équipements et matériels nécessaires au respect des règles sanitaires

- chiffons à usages uniques
- chiffons bactéricides / virucides
- nettoyant surface avec tensio-actif,
- sacs poubelle, poubelles fermées à pédale
- distributeur de gel hydroalcoolique,
- distributeur de savon liquide pour les mains
- sèches-mains jetables
- Et tout autre matériel qui pourrait s'avérer nécessaire…

Mettre à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et dans les parties communes (toilettes, cuisine, …)

Vider les points de collectes des déchets plusieurs fois par jour

Garantir le port du masque des personnels et usagers lorsque le respect de la distanciation physique ne peut être assuré
Le port du masque ne dispense pas du respect des mesures barrières, il est recommandé s'il y a un risque de rupture de la distanciation physique et/ou des locaux mal aérés, mal ventilés.

Vous percevez des symptômes de maladie
ou votre entourage proche est malade ou perçoit des symptômes
Restez chez vous et appelez un médecin pour déterminer s'il s'agit du COVID-19 pour vous ou vos proches.
En cas de maladie, COVID-19 ou non : restez chez vous jusqu'à guérison complète et informez les tiers-lieux que vous avez fréquenté les jours précédents.

Contactez votre médecin traitant ou SOS médecins (24h/24) : 3624 (0,118€/min depuis un poste fixe) ou 01 47 07 77 77

4. ADAPTER sa démarche en fonction des spécificités du tiers-lieu

Beaucoup de tiers-lieux ont plusieurs activités, conscients de cette diversité qui fait leur force, nous avons réunis les fiches métiers éditées par le gouvernement, en date du 4 mai 2020, pouvant concerner ces activités afin que vous puissiez y piocher les renseignements dont vous avez besoin.

Activités	Description	Ressources officielles
Employeur	Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?	Réponses du ministère du travail
Gestion des espaces communs	Vestiaires, locaux sociaux et locaux fumeurs Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire)	Fiche - Gestion des locaux communs et vestiaires Fiche - Prestataire d'entretien de locaux
Accueil	Conseiller clientèle et personnel d'accueil	Fiche - Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque
Sécurité	Agents dédiés à la sécurité	Fiche agent de sécurité

4. ADAPTER sa démarche en fonction des spécificités du tiers-lieu

Activités	Description	Ressources officielles
Espace de travail	Opérateur en centre d'appel Personnels de bureau rattachés à la production	Fiche - Opérateur centre d'appel Fiche - Personnels de bureau rattaché à la production
Maintenance technique	Gestion de la maintenance et du dépannage	Fiche - Agent de maintenance Fiche – Plombier
Accueil des livraisons	Gestion des courriers et colis	Fiche - Chauffeur livreur
Restauration collective et ventes à emporter	Activité de restauration au sein du lieu	Fiche - Restauration collective

France TIERS LIEUX

Merci...

Aux acteurs et tiers-lieux contributeurs qui ont rendu possible la réalisation de ce guide

Chloé Béron du CIAM ; Hadrien Brunaux de Neo-nomade ; Gwenaëlle Dralou-Tanguy de la Région Île-de-France ; Marie Floquet de Sinny & Ooko ; Olivier Gendrin du Réseau Français des Fablabs ; Raphaëlle Gouédard des Ecossolies ; Alan Hay de Station A ; Berta Lechartier du Réseau Initiatives Télécentres 77 ; Thierry Loiseau ; Sabine Marzat de La Girafe ; Béatrice Nennig du Plateau 7 ; Julien Rebouilleau d'ETIC ; Hugo Simon du Wip ; Clémence Vialeron de la Coopérative Tiers-Lieux

Pour échanger entre tiers-lieux sur la réouverture, partager vos impressions et vos approches, nous vous invitons à poursuivre les discussions sur le forum des tiers-lieux :

https://forum.tiers-lieux.org/c/special-covid